



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

286^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE

SAC-250307

Le 7 mars 2025

de 9 h 2 à 13 h 25

Salon de la chancelière
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-250307



SAC-250307

UNIVERSITÉ DE MONCTON

286^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 7 mars 2025

Salon de la chancière, Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adéghidi, professeur	Edmundston	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	UdeM
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Simon Thériault, étudiant	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton	Christophe Traisnel, professeur	Moncton
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Florin Filip, directeur général de la Formation continue	Moncton		
Viktor Freiman, professeur	Moncton	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Érik Labelle Eastaugh, doyen	Moncton	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Madeline Lamboley, professeure	Moncton	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Gabriel Laplante, professeur	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Caroline P. LeBlanc, professeure	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston		

Personnes excusées : Danika Beaudin, Salah-Eddine El Adlouni, Jean-Baptiste Koffi, Cédric Laverdure, Christine Paulin, Germaï Lesly Okome Ekome Toung et Stéfanie Wheaton.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250207	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250207	5
7.1 Modification au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale d'un cours	5
7.2 Autres	7
8. DÉCLARATION POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE INCLUSIVE ET RECONNAISSANCE DES PERSPECTIVES ÉTUDIANTES	8
9. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION	8
9.1 Signature UMoncton.....	8
9.1 Rapport du groupe de travail sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du N.-B.	10
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	11
10.1 Redéfinition des programmes de géographie	11
10.1.1 Création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction).....	11
10.1.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (majeure en géographie) et de baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie).....	11
10.2 Résolutions transmises pour information	12
11. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	12
11.1 Création de la <i>Politique d'évaluation des apprentissages</i>	12
12. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE	13
12.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités	13
12.2 Sondage éclair – réunion du SAC-250619 en présentiel au campus de Moncton ou à distance.....	13
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	13
14. AFFAIRES NOUVELLES.....	13
14.1 Remerciements.....	14
15. PROCHAINE RÉUNION	14
16. CLÔTURE.....	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	15
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	49
ANNEXE 3 : Documents.....	50
Document A : Correspondance	
Document B : Ordre du jour adopté	
Document C : Modifications au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale d'un cours	
Document D : Lettre de la FÉCUM au président du Sénat académique	
Document E : Signature UMoncton	
Document F : Signature UMoncton – décolonisation – mémoire d'É. Labelle Eastaugh	
Document G : Rapport final du groupe de travail sur le recrutement et la rétention	
Document H : Redéfinition du B.A. en géographie	
Document I : Résolutions du CPR transmises pour information	
Document J : Création de la <i>Politique d'évaluation des apprentissages</i>	
Document K : Calendrier des réunions du SAC et ses comités	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (286^E SÉANCE)

9 h 2 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Il procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les personnes excusées sont les suivantes : Danika Beaudin, Salah-Eddine El Adlouni, Jean-Baptiste Koffi, Cédric Laverdure, Christine Paulin, Germaï Lesly Okome Ekome Toung et Stéfanie Wheaton.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutatrice et scrutateur pour la réunion.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document A

Dans une correspondance adressée au président du Sénat académique et datée du 20 février 2025, M. Jean-Paul Bourque, ancien diplômé de l'Université de Moncton, souligne que les grands médias de l'Acadie, du Canada et de la Francophonie ont prodigué des éloges à l'égard de Mme Antonine Maillet depuis son décès. Il inclut dans sa correspondance deux articles qui ont paru récemment dans l'Acadie Nouvelle qui font état de la contribution exceptionnelle de Mme Maillet à l'Acadie.

Le Bureau de direction du Sénat académique a pris connaissance de la correspondance. La lettre sera transférée au Comité exécutif du Conseil de l'Université puisqu'elle aborde la question de la dénomination de l'Université.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B

R : 01-SAC-250307

Jeanne Godin, appuyée par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-250207Corrections

Page 6, au point 10.1.1, il est question de la création du programme de baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). Il s'agit d'un programme avec un choix de deux profils et non pas la création de deux programmes. Afin de refléter ceci, le texte est corrigé avec les libellés suivants :

- Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} phrase, il faut lire : « Le Comité des programmes recommande la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction). Le VRER explique que le nouveau programme est plus contemporain et plus attrayant pour des personnes étudiantes... »¹
- Page 6, 2^e paragraphe, 2^e phrase, il faut lire : « Le profil régulier... »
- Page 6, le 3^e paragraphe commence avec « Le profil avec distinction... »
- Page 6, 3^e paragraphe, 2^e phrase, il faut lire : « Ce profil... »
- Page 6, dernière phrase du 3^e paragraphe commence avec « Il ... »
- Page 6, 4^e paragraphe, 2^e ligne, il faut lire : « ... incidences financières du nouveau programme sera demandé. »
- Page 7, la résolution doit se lire comme suit : « ... la création du baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) (profil régulier et profil avec distinction).
- Page 7, aux points 10.1.2 et 10.2, il faut écrire la création d'un programme dans les textes.

Page 10, point 12.2 : Les sénateurs étudiants souhaitent que l'on inscrive au procès-verbal qu'ils ont tous voté contre la recommandation *R : 15-SAC-250207*.

R : 02-SAC-250307

Hélène Albert, appuyée par Natalie Carrier, propose :

« Que le procès-verbal SAC-250207 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-250207**7.1 Modification au règlement 8.8 – Révision de la lettre finale d'un cours**

Voir le Document C

Le Sénat académique passe en revue les modifications apportées au règlement 8.8 (Révision de la lettre finale d'un cours) à la suite de la première lecture (SAC-250207). La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) explique que ce règlement ne s'applique pas à la Faculté de droit.

Les points suivants sont soulevés :

- Le recteur attire l'attention des membres au point 8.8.1.2 (Décision de la personne responsable du cours) où l'on prévoit que la personne responsable du cours communique la décision dans 10 jours ouvrables, sinon l'on présume qu'elle maintient la lettre finale du cours. Pourquoi ne pas obliger la personne

¹ Note de la SG : La présentation visuelle du programme dans le Répertoire des cours est appelée à évoluer et pourrait être différente de celle présentée dans les formulaires puisque l'on passe de deux programmes à un programme.

responsable du cours à fournir une réponse circonstanciée? Est-ce qu'il y a des mesures contre la personne responsable si ce travail n'est pas accompli?

- La VRAEAP explique que ces cas sont plutôt exceptionnels, mais qu'il est important d'assurer que la personne étudiante puisse avancer à la prochaine étape de sa démarche, même si la personne responsable n'a pas motivé sa décision.
- Un membre est d'avis que le processus est plutôt lourd considérant que certaines demandes peuvent être frivoles. Les cas en appel peuvent exiger plusieurs heures de préparation. Établir la recevabilité au départ serait une bonne chose.

Un amendement est proposé afin de discuter des modalités d'évaluation de la recevabilité de la demande de révision. Les points suivants sont notés lors de la discussion portant sur l'amendement.

- Il s'agit d'un faux problème. Un filtre supplémentaire n'est pas nécessaire.
- Il s'agit d'un amendement important. La réflexion devrait se faire au Comité des règlements (CDR). Pouvons-nous donner le mandat au Comité des règlements d'examiner le point? Mme Dawes indique que ce point a été discuté à plusieurs reprises au cours de la dernière année, mais accepte qu'il soit à nouveau apporté à l'attention du CDR.
- Ce processus permettrait d'écarter les demandes non fondées.

Après discussion, le proposeur retire son amendement considérant que le dossier sera envoyé au Comité des règlements pour examiner ce point.

Le Sénat académique revient à la discussion portant sur la proposition principale. Le Sénat académique discute du point 8.8.1.1 où l'on réduit le délai de la demande de révision de quatre à trois semaines après la date de la dernière journée de la période d'examens. Sur ce point, la VRAEAP explique que le processus proposé tient compte de la durée d'une session et que l'on veut écourter la durée du processus pour augmenter son efficacité.

Un amendement est proposé pour que l'on remplace « trois semaines » par « 15 jours ouvrables » et que l'on remplace « 5 jours » par « 10 jours » pour la demande de révision suivant la réception du résultat ou du refus d'une demande d'examen de reprise. Une discussion s'ensuit sur cet amendement. Les points suivants sont soulevés :

- Certains cours (ex. stage) nécessitent un processus rapide.
- Le processus doit être approprié en tenant compte de la durée d'un semestre.
- Dans d'autres universités, le délai est de 14 jours.
- La période de congé entre la session d'automne et la session d'hiver doit être prise en considération. Elle retarde automatiquement le processus.
- Si l'on modifie ce règlement, il faudra également modifier le règlement qui s'applique aux études supérieures.

Le Sénat académique vote sur l'amendement. Celui-ci est adopté.

Un nouvel amendement est proposé et porte sur le deuxième paragraphe de l'article 8.8.1.1. Il s'agit d'établir une durée pour permettre aux personnes étudiantes d'examiner leur copie corrigée de l'évaluation. Les points suivants sont soulevés :

- Il ne faut pas prévoir une période excessive.
- D'accord sur l'allocation d'une période de temps appropriée.

- Il faut croire dans les meilleures intentions des uns et des autres.
- Il y a des variations en termes d'examens (projets, stages, présentations).
- Le droit d'appel existe.
- Le Comité d'appel du Sénat académique est rigoureux.

Proposition principale

R : 03-SAC-250307

Gilles Roy, appuyé par Sylvie Morin, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.8 (révision de la lettre finale d'un cours). »

Amendement

P : 04-SAC-250307

Olivier Clarisse, appuyé par Hélène Albert, propose :

« étant entendu que la recevabilité de la demande soit examinée par le vice-décanat ou le secteur approprié avant d'entamer le processus de révision. »

L'amendement est retiré et la discussion sera envoyée au Comité des règlements.

Amendement

R : 05-SAC-250307

Simon Thériault, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« étant entendu que, au troisième paragraphe de l'article 8.8.1.1 (Procédure), que l'on remplace « trois semaines » par « 15 jours ouvrables » et que l'on remplace « 5 jours » par « 10 jours ouvrables. »

Vote sur R05 Pour : 30 Contre : 5 ADOPTÉE

Amendement

R : 06-SAC-250307

Simon Thériault, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« étant entendu que, au deuxième paragraphe de l'article 8.8.1.1 (Procédure), l'on ajoute à la 4^e ligne une nouvelle phrase après le mot « corrigée » qui se lirait comme suit : La personne étudiante a le droit de consulter sa copie d'examen corrigée pour une période de trois heures et la personne responsable du cours se rend disponible pour cet exercice. »

Vote sur R06 Pour : 27 Contre : 7 ADOPTÉE

Vote sur R03 (amendée) Pour : 34 Contre : 1 ADOPTÉE

7.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. **DÉCLARATION POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE INCLUSIVE ET RECONNAISSANCE DES PERSPECTIVES ÉTUDIANTES**
Voir le Document D

Simon Thériault, étudiant membre du Sénat académique, présente un document intitulé « *Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et reconnaissance des perspectives étudiantes* ». Il explique que la voix des personnes étudiantes est insuffisamment prise en compte au Sénat et que les décisions prises favorisent principalement les intérêts du groupe le plus représenté, soit les membres du corps professoral, et ce, au détriment de l'intérêt supérieur de l'Université. Il estime que la réforme des comités a entraîné une dilution de la voix étudiante et qu'il faut trouver des moyens de corriger le tir.

Plusieurs membres indiquent être en accord avec la démarche d'examiner l'ensemble des préoccupations et manifestent leur accord avec le principe. Cela dit, d'autres membres indiquent qu'ils ne sont pas d'accord avec tout le contenu de la déclaration. On rappelle également que la voix étudiante ne s'exprime pas seulement dans les comités, mais aussi à plus grande échelle dans le milieu de vie qu'est l'Université.

Il est proposé qu'un groupe de travail soit mis sur pied. Ce groupe sera composé de personnes étudiantes, de membres du corps professoral, d'une ou d'un cadre académique, du VRER et de la secrétaire générale en tant que présidente. Le soutien sera assuré par le Secrétariat général.

R : 07-SAC-250307

Simon Thériault, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Que le Sénat académique mette sur pied un groupe de travail qui aura comme mandat de réviser le document intitulé « Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes au Sénat académique de l'Université de Moncton », document qui porte sur la voix des personnes étudiantes dans les instances académiques en se basant sur les meilleures pratiques en la matière en vue d'une adoption par le Sénat académique d'ici le mois d'août 2025, étant entendu que le groupe de travail sera formé de quatre personnes étudiantes, deux membres du corps professoral, un cadre académique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la secrétaire générale (à titre de présidente – avec voix consultative) et que les travaux seront coordonnés par le Secrétariat général. »

Vote sur R07

Pour : 33

Contre : 1

ADOPTÉE

9. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION**

9.1 **Signature UMoncton**

Voir les Documents E et le Document F

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que l'action 3.1.1 de la stratégie *Cap sur l'avenir* prévoit l'action de *définir la signature UMoncton qui mise sur la créativité et l'engagement*. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis sur pied. Ce groupe fut présidé par Mathieu Lang, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Le VRER indique que la signature est recommandée par le Comité de la planification.

À l'aide d'un document intitulé « La Signature de l'Université de Moncton », M. Lang présente le fruit du travail accompli. D'entrée de jeu, M. Lang indique que la signature n'est pas en lien avec la question du changement de nom de l'Université de Moncton. Il explique que le concept de la signature dote l'Université d'un trait distinctif qui guide sa communauté universitaire vers le développement de la créativité et l'engagement de ses personnes étudiantes. Pour ce faire, on encourage une culture de collaboration et de service tant au niveau institutionnel, communautaire et personnel. M. Lang présente le document et le rationnel derrière le texte.

Dans le texte de la signature, on retrouve l'extrait suivant : « Ancrée dans un milieu minoritaire francophone multiculturel et dans le respect de l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, cette signature se concrétisera par un engagement personnel envers la réussite académique, le développement institutionnel et un investissement collectif envers le développement de la société. »

Un sénateur propose un amendement. À l'aide d'un document intitulé, « Mémoire à l'appui d'une proposition – modification de la « Signature UMoncton » (point 8.1 à l'ordre du jour), le sénateur propose de modifier la signature pour retirer le mot « décolonisation » qui se trouve dans le 7^e paragraphe. Le sénateur considère qu'il s'agit d'une violation grave à la liberté académique qui interdit à l'Université d'imposer ou d'adopter une doctrine officielle sur des questions d'intérêt scientifique. Le sénateur explique son point de vue (voir pages 16 à 18 de la transcription). Le sénateur estime que le Sénat académique ou une autre instance devrait mettre sur pied un comité pour étudier la question afin d'élaborer toutes les modifications qui seraient requises pour pleinement respecter la liberté académique. Il recommande aussi la mise sur pied d'un comité permanent sur la liberté académique.

Plusieurs membres partagent leur point de vue sur l'amendement. Voici divers commentaires :

- « Les mots ont un sens, une portée. Je tiens fermement au contraire au mot décolonisation dans notre signature. »
- « Cet élément fait partie de notre passé, mais aussi montre notre position par rapport au futur. Je milite pour que le mot « décolonisation » reste dans la signature. »
- « Je ne pense pas que l'Université puisse avoir de la crédibilité si l'on continue de nier des faits qui sont autour de nous. »
- « Exclure le terme décolonisation de la signature, c'est significatif, ça parle énormément et je pense que ce n'est pas un message que l'Université devrait en mon sens envoyer. »
- « On ne peut pas être engagé si on veut nier des faits. »
- « C'est lorsqu'on considère qu'on inclut une doctrine particulière dans notre signature qui se dit qu'elle se matérialisera dans le cadre de l'apprentissage de notre enseignement...c'est à ce moment-là que, selon moi, je suggère qu'elle viole la convention collective. »
- « Je pense que c'est une valeur qui est extrêmement importante qui est contestée pour lequel on n'a pas de définition claire exactement comme la question de l'équité, la question de la diversité, la question de l'inclusion, la question du respect et ainsi de suite. »
- «...choisir de ne pas prendre position sur cette question-là, c'est prendre position donc ce n'est pas neutre. »

Le proposeur de l'amendement indique qu'il ne nie pas la question du passé colonial du Canada. Il réitère que « l'Université est un lieu pour la recherche et elle a un devoir de réserve pour s'assurer de ne pas être déformée et de ne pas exercer une pression induite sur les chercheurs qui œuvrent à l'interne ».

Le Sénat académique vote sur l'amendement. Celui-ci est rejeté.

Le Sénat académique examine un deuxième amendement. Celui-ci est adopté.

Le Sénat académique vote sur la proposition principale. Celle-ci est adoptée telle qu'amendée.

Le débat est présenté dans la transcription aux pages 14 à 24.

R : 08-SAC-250307

Mathieu Lang, appuyé par Gilles Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le concept de la Signature UMoncton, concept qui mise sur la créativité et l'engagement et qui concrétise l'action 3.1.1 de la Stratégie Cap sur l'avenir. »

Amendement**R : 09-SAC-250307**

Érik Labelle Eastaugh, appuyé par Micheline Gleixner, propose :

« étant entendu que les mots « et la décolonisation » retrouvés dans le 7^e paragraphe soient retirés de la Signature UMoncton au motif que leur inclusion contrevient aux droits du corps professoral en matière de liberté universitaire. »

Vote sur R09 Pour : 6 Contre : 28 REJETÉE

Amendement**R : 10-SAC-250307**

Francis LeBlanc, appuyé par Céline Surette, propose :

« étant entendu que l'on ajoute au 7^e paragraphe les mots « de recherche, de développement et de création » après le mot « expérientielles ». »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Modification à l'amiable : le Sénat académique fait une modification à l'amiable. Il remplace les mots « ainsi que » par « ou » dans la dernière ligne du 7^e paragraphe.

Vote sur R08 (amendée) Pour : 31 Contre : 3 ADOPTÉE

9.2 Rapport du groupe de travail sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du N.-B.

Voir le Document G

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) dépose le rapport final du Groupe de travail spécial sur le recrutement et la rétention des élèves francophones du Nouveau-Brunswick. Ce rapport, commandé par le Sénat académique, a été discuté au Comité de la planification le 21 février dernier et le suivi sera assuré par l'ÉDMOS (Équipe de mise en œuvre de la stratégie).

Le rapport présente des actions urgentes à effet rapide au niveau du recrutement des personnes étudiantes et des actions urgentes à effet à moyen et long terme pour le recrutement et la rétention. Le travail a été accompli en ayant en trame de fond les actions retenues dans la stratégie *Cap sur l'avenir*.

Les membres du Sénat académique discutent du rapport. Notons les points suivants :

- L'écriture sur le positionnement de l'Université à l'article 2.3 (4.1) à la page 4 est plutôt forte. Il y a du travail à faire sur l'image de marque.
- L'amélioration du site web est une nécessité.
- Allons-nous former les chargées et chargés de cours pour leur permettre d'améliorer leurs compétences pédagogiques?

- Sur la question du continuum pédagogique, il serait de mise d'offrir des formations aux personnes étudiantes dès le départ.
- Nos écoles sont pleines de talents. Il faut les recruter.

Les suivis seront assurés par l'ÉDMOS et les équipes de recrutement et de rétention.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

10.1 Redéfinition des programmes de géographie

Voir le Document H

10.1.1 Création du baccalauréat ès arts (majeure en environnement et géographie) (profil régulier et profil avec distinction)

Le VRER explique que ce projet de création et d'abolition de programmes s'inscrit dans la planification académique 2016 qui prévoyait la redéfinition des programmes de baccalauréat ès arts en géographie. Le programme proposé s'inscrit également dans le développement de l'axe de recherche de l'environnement. Le VRER indique qu'une mineure a également été redéfinie (par création et abolition) au Comité des programmes.

Le nouveau programme propose une approche plus axée sur l'environnement et il est plus contemporain. Il y a également une nouvelle flexibilité dans la livraison du programme en éliminant des préalables de cours. Le programme compte 120 crédits, dont 21 crédits obligatoires dans la formation fondamentale.

Les commentaires suivants sont notés aux fins du procès-verbal.

- Les questions environnementales sont abordées au campus de Shippagan et à ce titre, il faut poursuivre le travail de collaboration.
- Ce programme est complémentaire à ce qui se fait déjà au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. On rappelle que la Faculté des sciences est également partie prenante considérant ses programmes en écologie et en chimie environnementale.

Plusieurs membres félicitent les équipes de travail pour la mise au point de ce programme d'études.

R : 11-SAC-250307

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve de l'obtention d'informations financières, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université d'accepter la création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie (profil régulier et profil avec distinction). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10.1.2 Abolition des programmes de baccalauréat ès arts (majeure en géographie) et de baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie)

La création du nouveau programme entraîne l'abolition d'anciens programmes. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-SAC-250307

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve de la création du baccalauréat ès arts avec majeure en environnement et géographie (profil régulier et profil avec distinction), que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université

l'abolition des programmes de baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) et de baccalauréat ès arts (majeure en géographie). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

10.2 Résolutions transmises pour information

Voir le Document I

Aucune question n'est soulevée.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

11.1 Création de la *Politique d'évaluation des apprentissages*

Voir le Document J

Le président d'assemblée indique qu'il s'agit d'une première lecture de la *Politique d'évaluation des apprentissages*.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) explique qu'il s'agit d'un projet de longue haleine qui a fait l'objet de plusieurs consultations depuis 2022. Ce projet s'inscrit dans l'objectif général du chantier *Enseignement et RDC* de la stratégie *Cap sur l'avenir*, soit de bonifier l'enseignement et l'avancement des connaissances par des programmes de formation et des activités RDC.

La nouvelle politique vise à assurer la qualité des activités d'évaluation des apprentissages en identifiant quatre principes, soit la cohérence, la justesse, l'efficacité et l'éthique. Cette politique se précise à l'aide du règlement académique 8.6. Le règlement académique 8.12 est également en lien avec la politique.

La VRAEAP présente les définitions des quatre principes.

Lors de la discussion, les points suivants sont soulevés :

- Au 4.2 (principe de justesse), dans le cas d'un travail en équipe, on indique que l'évaluation mesure ou apprécie individuellement le niveau d'atteinte des résultats d'apprentissage du cours pour chaque personne inscrite. Une membre est d'avis qu'il est presque impossible d'apprécier individuellement le travail, alors que travailler en équipe est en soi l'exercice voulu. Un autre membre est d'avis que certaines parties d'un travail d'équipe sont plus complexes et donc l'évaluation doit en tenir compte. Il faut faire attention et miser sur le travail d'équipe en soi.
- Il s'agit d'une politique pour le premier cycle. Il serait bien de l'identifier ainsi.
- Il s'agit ici de lignes directrices plutôt que d'une politique selon un membre. Le membre indique que certains passages sont très précis et qu'il serait bien de donner de la flexibilité aux membres du corps professoral et lui faire confiance. Un autre membre indique qu'il faut bien évaluer la mise en place de grilles très précises.
- Au 4.1 (principe de cohérence), on dit que « seule la matière vue dans le cadre du cours peut faire l'objet d'évaluations... ». Dans certaines disciplines, comme le droit, il y a des recherches indépendantes qui s'avèrent nécessaires, notamment dans les contextes de dissertations et d'avis juridiques. Sur ce point, une membre ajoute qu'il serait bien de distinguer entre un *examen* et un *travail*.
- Il faut tenir compte de la qualité du français au niveau de la correction.
- Le centre d'excellence en pédagogie universitaire pourrait offrir de la formation en ce sens.

- On veut développer la créativité et l'engagement. Le travail d'équipe se prête bien à cela.
- L'on pourrait prévoir un pourcentage maximal en termes de note finale pour le travail d'équipe.

Les commentaires seront remis au Comité des règlements.

12. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

12.1 Calendrier 2025-2026 des réunions du SAC et de ses comités

Voir le Document K

Le président d'assemblée rappelle que lors de la dernière réunion du Sénat académique, une demande avait été faite d'examiner le calendrier des réunions en tenant compte de la fréquence des réunions. Le Bureau de direction du Sénat académique a convenu de se pencher sur la question. Cela dit, le BDS souhaite maintenir les dates annoncées pour les mois de juillet à décembre 2025. Les dates de janvier à juin 2026 seront en révision.

On fait remarquer que le Sénat académique et le Comité des règlements se réunissent le 25 août. Le calendrier prévoit ceci :

Sénat académique	8 h 30	en présentiel
Comité des règlements	15 h	à distance

Le dossier sera étudié au Bureau de direction du Sénat académique.

12.2 Sondage éclair – réunion du SAC-250619 en présentiel au campus de Moncton ou à distance

Premier vote

Le Sénat académique procède à un sondage éclair sur l'intention de participer à la réunion du 19 juin (en présentiel) afin de savoir si le quorum sera atteint. Le Sénat académique procède au vote sans la participation des sénateurs étudiants, leur mandat étant terminé à cette date.

Présence	17 oui
Absence	11 non

Le quorum ne sera pas atteint pour la réunion du 19 juin en présentiel

Deuxième vote

Le Sénat académique vote sur la participation à la réunion du 19 juin si celle-ci est à distance.

Présence	23 oui
Absence	6 non

Le président remercie les gens. La réunion aura lieu le 19 juin à distance.

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est soulevé.

14.1 Remerciements

Le président d'assemblée remercie les personnes étudiantes qui terminent leur mandat pour leur engagement envers le Sénat académique : Danika Beaudin, Francis Bourgoïn et Simon Thériault. Merci beaucoup !

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Sénat académique aura lieu à distance le vendredi 11 avril 2025 à 13 h 30.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 25.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale